

Français du Monde

Magazine
bimestriel
N°156

octobre
2009



Association Démocratique
des Français à l'Étranger

Etre dans le monde, ensemble

Hier le sommet des Nations unies à New York et le G20 à Pittsburg, aujourd'hui la mise en place de la taxe carbone en France, demain la Conférence de Copenhague : les rendez-vous où le discours écologique tente de s'imposer - pas toujours avec succès - se succèdent en cette fin d'année 2009. Le défi du changement climatique, phénomène global s'il en est, s'impose à tous avec violence. Ce ne sont pas seulement les températures qui augmentent et le niveau des océans qui monte, ce sont les phénomènes climatiques dans toute leur diversité - ouragans, sécheresses, pluies diluviennes - et avec toutes leurs conséquences humaines - décès, maladies, mauvaises récoltes, déplacements de populations - qui changent.

L'expression anglaise "global warming" a l'intérêt de souligner à la fois que le problème est planétaire et combien il est pressant, nous plaçant tous dans l'urgence. S'y intéresser, s'intéresser à l'environnement, c'est s'intéresser au monde, aux hommes et aux femmes, à leurs modes de vie : c'est précisément ce que Français du Monde-ADFE fait depuis maintenant 29 ans. En devenant présidente de l'association, en m'appuyant sur le travail de mon prédécesseur François Nicoulaud, en bénéficiant de l'expérience de l'équipe qui m'entoure, c'est cet intérêt pour le monde que je veux développer et encourager.

Nos adhérents font l'expérience du monde au quotidien, dans ce qu'il a de plus beau et dans ce qu'il a de plus dur. Quand on est au Pakistan ou au Cameroun, il est parfois difficile de réaliser qu'on est dans le même vaisseau qu'au Canada ou en Italie. C'est là que notre association prend toute sa place : ensemble, nous avons un engagement fort, des points communs qui vont bien au-delà de notre nationalité. Nous ne sommes pas un syndicat de Français à l'étranger, nous sommes des Français investis dans le monde. Il faut le faire savoir, toujours plus : tous les jours sur le terrain ; à chacune de nos rencontres à Paris ; auprès de tous nos interlocuteurs, qu'ils soient Français en difficulté, ambassadeurs, ministres !

Nous avons la chance de vivre en 2009 où, pour beaucoup d'entre nous, tous les contacts et toutes les informations sont à portée de clic. Français du Monde-ADFE s'est déjà saisi des derniers outils numériques et il faut poursuivre dans cette voie, renforcer et diversifier notre présence et nos ressources en ligne. C'est une condition indispensable à la réussite de nos objectifs communs, à la défense de ce qui nous tient à cœur : solidarité, service public de qualité, économie éthique, tolérance, environnement... Je sais que tous ensemble, malgré la distance, nous pouvons beaucoup.

Monique Cerisier ben Guiga

Assemblée générale : retrouvailles, débats et projets

Après une journée d'études riche en échanges (voir page 4), l'assemblée générale de Français du Monde-ADFE s'est déroulée le samedi 29 août. Entre convivialité et débats, la journée a également été consacrée aux activités statutaires : élection des organes internes de l'association et comptes rendus d'activité.

L'assemblée générale statutaire a été ouverte par François Nicoulaud, président sortant, qui a rappelé les résultats de l'élection à l'AFE de juin 2009, élection qui a vu notre association progresser et remporter cinq sièges supplémentaires. Il a également souligné les principaux enjeux auxquels notre association sera confrontée dans les années à venir : dans un contexte tendu, face à un gouvernement qui se désengage de manière dramatique dans de nombreux domaines à l'étranger, nos compatriotes sont placés dans des situa-



tions de plus en plus précaires. Les conditions de l'élection des futurs députés des Français de l'étranger en 2012 ont aussi été abordées.

de nos sections présents, le rapport d'activité tout comme le rapport financier présenté par la trésorière Michèle Bloch ont été adoptés à l'unanimité.

Conseil d'administration suite à l'élection du 29 août 2009 :

Bruno Asselin
Malika Barki
Michèle Bloch
Christian Boloch
François Boucher
Cybèle Bouteiller
Monique Cerisier ben Guiga
Claude Chapron
Viviane Claverie
Kersti Colombant
Thierry de Comarmond
Monique Degrenne
Guillaume Grosso
Jérôme Guillot
Elisabeth Kerverrec
Valérie Khan
Amani Konan Lumumba
Jacques Maury
Annie Monard
Philippe Moreau
Mona Muraccioli
François Nicoulaud
Thérèse Paraiso
Bernadette Van Der Horst

J'ai ensuite présenté, en tant que secrétaire générale, le rapport d'activité au nom du conseil d'administration de Français du Monde-ADFE. Il avait été préalablement envoyé aux sections et retraçait les actions de l'association depuis un an. Lors de la présentation de ce rapport, chaque membre du bureau national est intervenu pour préciser les activités et le rôle de l'association dans le domaine dont il était responsable. Après un débat avec les représentants



Georges Serre

Notre assemblée générale a ensuite accueilli Georges Serre, directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères. Georges Serre nous a présenté cette

Une nouvelle présidente pour l'association

Déjà bien connue des adhérents et des Français de l'étranger en général, Monique Cerisier ben Guiga, sénatrice des Français établis hors de France depuis 17 ans, a été élue présidente de Français du Monde-ADFE. Cet ancien professeur de lettres qui a vécu longtemps en Tunisie a souligné les défis qui attendent l'association dans les années à venir : poursuite de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour faire rayonner Français du Monde-ADFE et nourrir le développement des sections, défense du service public dans les consulats, à l'AEFE, dans le réseau culturel, appui aux partis politiques pour l'élection du plus grand nombre de députés de gauche des Français de l'étranger, ... Ses objectifs généraux pour l'association : "que Français du Monde sache défendre les droits des Français de l'étranger tout en s'impliquant dans la lutte contre le sous-développement, contre le saccage de la planète et la violation des droits de l'Homme".

vie associative

nouvelle structure et son rôle. Il a rappelé le contexte de sa création, celui de la crise économique : la réorganisation du ministère et la création de la direction de la mondialisation se font donc à un moment où le besoin d'intervention des Etats dans la mondialisation est évident mais où la pression budgétaire est forte. Il a aussi entretenu les nombreux adhérents présents des grands projets de sa direction : le centre de crise, qui a été mis en place récemment, ou encore une future académie diplomatique, qui devrait répondre aux besoins de formation au sein du ministère.



L'après-midi a commencé par les comptes rendus de l'atelier et des commissions du vendredi. Après présentation des candidats, l'assemblée générale a procédé à l'élection pour le renouvellement du conseil d'administration (voir encadré) et des membres de la commission des conflits.

Avant la clôture de l'assemblée générale statutaire, Monique Cerisier ben Guiga a rendu hommage à François Nicoulaud pour son engagement et son activité remarquable pendant quatre ans comme président de Français du Monde-ADFE. Un hommage suivi par une longue "standing ovation" empreinte d'émotion.

Enfin, le conseil d'administration s'est réuni pour élire un nouveau bureau national. La présidence de ce nouveau bureau a été confiée à Monique Cerisier ben Guiga, sénatrice des Français de l'étranger, qui a présenté lors du conseil d'administration du dimanche 30 août ses objectifs pour Français du Monde-ADFE : animation et soutien aux sections, préparation en amont des prochaines échéances électorales et renforcement de la notoriété de l'association. De quoi mobiliser nos adhérents et bénévoles pour les années à venir...

Elisabeth Kervarrec

Sommaire

Vie associative p2
Assemblée générale

Vie associative p4
Journée d'étude

AFE p5
Session plénière de septembre

Ecologie p6
La taxe carbone

FdM pratique p7
Grippe A
Passeport biométrique
Retraite
Volontariat international

Actualité p11

Culture p12
à voir et à lire

Consulats p13

Initiative p14

Sections p15

Responsabilités au sein du bureau national



Le nouveau bureau national - de gauche à droite :
Bruno Asselin (affaires sociales), Mona Muraccioli (affaires culturelles),
Michèle Bloch (trésorière, chargée de l'enseignement),
Monique Cerisier ben Guiga (présidente), Christian Boloch (vice-président),
Cybèle Bouteiller (droits de l'Homme), Elisabeth Kervarrec (secrétaire générale).



Français du Monde
Magazine de Français du Monde - ADFE

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France
tél : + 33 1 43 06 84 45 - télécopie : + 33 1 43 06 08 99
www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org

Conception graphique : Myriam Legrand
3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : Bordessoules
42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directrice de la publication : Monique Cerisier ben Guiga
Co-directeur de la publication : Christian Boloch
Comité de rédaction : Elisabeth Kervarrec et Cybèle Bouteiller
Rédactrice en chef : Julia Trinson
Maquettiste : Isabelle Chardonnet

CPPAP 1010 G 87188 - ISSN02447607

Trois réunions pour échanger et réfléchir ensemble

Le 28 août dernier, en amont de l'assemblée générale, des travaux animés par des membres du bureau national ont permis aux adhérents présents de se pencher sur des sujets touchant directement à la vie à l'étranger : l'atelier "animer une section", la table ronde "les unions à l'étranger" et la commission "bilan des élections à l'AFE". Retour sur une journée marquée par une belle affluence.

S'unir à l'étranger, un parcours encore trop souvent semé d'embûches

Les intervenants, François-Charles Bousquet, chargé de mission auprès du Médiateur de la République, et Caroline Mécarry, avocate au Barreau de Paris spécialiste du droit de la famille, ont familiarisé la cinquantaine de participants avec une matière difficile et hautement juridique. Ce fut l'occasion pour la plupart d'entre nous d'apprendre le rôle exact de la Médiature de la République, institution importante qui permet à tout citoyen de demander justice lorsqu'il s'estime lésé par l'administration. Le traitement des dossiers par la Médiature est gratuit et le domaine des droits de l'Homme y fait l'objet d'un soin tout particulier.

Aspect non négligeable, la Médiature est conduite à proposer des réformes (30 à 35 par an en moyenne), réformes qui impliquent un travail suivi en collaboration avec les parlementaires. C'est dans ce cadre qu'a été traitée la question de la réforme de la loi sur le PACS qui a finalement abouti au printemps 2009, permettant, en ajoutant l'article 515-7-1 au Code civil, la reconnaissance par la France des partenariats enregistrés à l'étranger. Les effets de ces partenariats en France se mettent en place petit à petit, les administrations devant adapter leurs pratiques : par exemple, si l'on attend encore l'instruction fiscale, la prise en compte des partenariats étrangers par l'assurance maladie est déjà chose faite.

Il est néanmoins important de souligner, comme l'a fait Maître Mécarry, que des règles du droit international privé auraient pu, comme souvent, permettre dans certaines situations d'argumenter devant un tribunal en faveur de la reconnaissance du partenariat étranger : "vant la réforme, il n'y avait pas rien, il y avait les règles du droit international privé."

En réponse à différentes questions posées, notons bien que nos consulats

à l'étranger ont le devoir d'enregistrer toutes les demandes de PACS qui leur sont présentées dès lors que l'un des demandeurs est français (circulaire du 19 janvier 2009). Des abus sont régulièrement constatés et doivent absolument être signalés à nos parlementaires et au siège de notre association.

Maître Mécarry a souligné que les avancées se faisaient régulièrement, parfois à l'aide d'un passage en justice : "Il y a des procès que l'on fait parce qu'on veut poser une question et qu'elle soit rendue publique", a-t-elle expliqué.

Concernant les unions homosexuelles et le délicat volet de l'adoption, la situation est fort complexe, varie grandement d'un Etat à l'autre et ne peut pour le moment que faire l'objet d'un traitement au cas par cas.

Cybèle Bouteiller

Pour en savoir plus :
www.mediateur-republique.fr

Bilan des élections à l'AFE

La commission réunie à la veille de notre assemblée générale a permis tout d'abord de tirer trois conclusions sur l'organisation de l'élection du 7 juin : la position inutilement restrictive de nos consuls sur la propagande électorale, le fort développement du vote par correspondance, marqué malheureusement par de graves dérives, enfin l'échec, une fois de plus, du vote par internet.

Nous avons aussi parlé de la façon dont nos candidats et nos sections ont conduit leur campagne. Pas de surprise quant aux clefs du succès : il faut commencer tôt et former des équipes soudées.

Et puis, nous avons soulevé la question du découpage des circonscriptions, qui nous est fortement défavorable. Il mine la légitimité de l'Assemblée des Français de l'étranger à un moment où, avec la

création de onze députés pour les Français établis hors de France, son utilité est remise en cause par certains. C'est un sujet que l'on ne pourra pas plus longtemps esquiver si nous voulons pérenniser notre assemblée.

Mais enfin, tout ceci ne nous a pas empêchés de savourer notre progression de cinq sièges. D'autant qu'avec le recours que nous avons introduit pour Mexico, nous avons bon espoir de voir cette élection annulée et donc d'en gagner un sixième.

François Nicoulaud

Animer une section

Au cours de cet atelier, des adhérents venus du monde entier ont pu échanger leurs expériences, leurs difficultés et leurs bonnes idées en matière d'animation de section. L'importance des bulletins de section (en version papier comme en version électronique) ainsi que de sites internet vivants et régulièrement mis à jour a été soulignée.



Il n'y a pas de recette unique pour une bonne section et toute initiative doit être adaptée en fonction du contexte, mais le partage d'idées peut jouer un grand rôle dans le développement de la vie des sections de Français du Monde-ADFE. A travers le monde, les adhérents et les sections partagent des valeurs : animer une section consiste non-seulement à permettre aux Français de l'étranger de "rencontrer" l'association, mais aussi à organiser, dans la continuité des engagements de l'association, des activités tournées vers les pays hôtes, leurs habitants, leur culture. Après tout, être Français à l'étranger, c'est une découverte continue !

Onzième session plénière de l'AFE

Du 7 au 12 septembre dernier, c'est une assemblée renouvelée et féminisée qui a pris ses quartiers à Paris : parmi les 56 élus du groupe Français du Monde-ADFE, on recense 16 "nouvelles têtes" à la suite des élections de juin.

Une première demi-journée a été consacrée à renouveler les instances de l'assemblée - notre conseiller Jean-Yves Leconte a ainsi été réélu vice-président de l'AFE- et à répartir ses membres au sein des commissions thématiques. En commission comme en réunion plénière, le groupe Français du Monde-ADFE n'a pu qu'exprimer son inquiétude sur de nombreux sujets...

La sécurité des Français établis à l'étranger a fait l'objet de nombreux échanges, en particulier les risques liés à la pandémie de grippe H1N1. La commission temporaire de la sécurité a auditionné Serge Mostura, directeur du Centre de crise, qui est au cœur du dispositif mis en place par le ministère des Affaires étrangères pour faire face à la pandémie. L'AFE a sensibilisé le ministre à l'importance de la non-discrimination au sein de la communauté scolaire des établissements français à l'étranger et de pouvoir ainsi faire bénéficier de la vaccination (voir à ce sujet p.7) l'ensemble des élèves et personnels, sans tenir compte de leur nationalité.

Enfin, la situation de nos compatriotes établis au Gabon, alors en pleine crise politique, a aussi été évoquée.

Affaires sociales. Déjà annoncée lors de la session de mars, la diminution de 20% sur 2010 et 2011 du budget du fonds d'action sociale du ministère a renforcé le sentiment d'injustice ressenti par les Français de l'étranger. L'assemblée, unanime, a mis en parallèle les 88 milliards d'euros consacrés à la politique de la famille en France et les deux petits millions nécessaires pour abonder le budget du fonds d'action sociale du ministère. Le groupe Français du Monde-ADFE a demandé au ministre de faire sauter le verrou de la territorialité afin de donner aux Français de l'étranger les mêmes droits qu'aux Français de France. Dans son discours, le ministre a fait allusion à des redéploiements de crédits qui

pourraient être dégagés par la prise en charge par les pays de l'UE de l'aide sociale aux ressortissants communautaires - y compris français - qui y résident, par respect du principe de non-discrimination en matière d'action sociale.

aucune manière se faire au détriment des familles modestes ou de la classe moyenne. Nous lui avons rappelé l'engagement des gouvernements successifs de faire en sorte qu'aucun enfant français ne soit écarté pour des motifs écono-



photo Olivier Bolvin / MAEE

Pour la Caisse des Français de l'étranger (CFE), la participation de l'Etat à la prise en charge de la "troisième catégorie aidée" s'élève à 2,5 millions d'euros par an, mais pour l'instant, la somme budgétée pour 2010 est de 500 000 euros... La "3^{ème} catégorie aidée" est en danger ! L'assemblée a dénoncé unanimement cette mesure et a appelé le ministre à agir afin que la dotation initiale soit rétablie.

Enseignement français à l'étranger. Le ministre des Affaires étrangères nous a indiqué que la gratuité de la scolarité pour les lycéens français a été achevée en septembre 2009 et a confirmé qu'elle serait suivie d'un moratoire. Notre groupe lui a indiqué que, si nous nous réjouissions du moratoire devant permettre une stricte évaluation, la régulation annoncée du système des bourses ne devrait en

miques. La constante augmentation des charges supportées par les familles reste pour nous une préoccupation majeure.

Emploi. Dans son discours, Bernard Kouchner a confirmé la décision prise en mars 2009 par la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger, à savoir la poursuite, dans les zones extérieures à l'UE, du soutien aux bourses d'emploi et aux actions de formation professionnelle. Le placement direct dans les pays de l'UE est en cours d'adaptation et sera assuré par le réseau de placement européen EURES et les systèmes locaux. Le but est de concentrer les moyens du ministère sur l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Amérique Latine.

Jean-Pierre Capelli

Un nouveau président pour notre groupe à l'AFE

Elu au CSFE puis à l'AFE depuis 1982, Jean-Pierre Capelli est établi en Suisse où il est documentaliste depuis plus de 40 ans. Il a été élu président du groupe Français du Monde-ADFE le 6 septembre, succédant ainsi à Monique Morales qui a été chaleureusement remerciée pour ses trois années au service du groupe. Deux vice-présidents du groupe ont aussi été élus : Kalliopi Ango-Ela (Cameroun) et Brigitte Saiz (Venezuela). Bonne chance à eux dans leurs fonctions !

Taxe carbone : "pour ne pas être rejetée, une fiscalité environnementale doit apporter de l'argent aux finances publiques"

L'économiste Roger Guesnerie, titulaire de la chaire Théorie économique et organisation sociale du Collège de France, fait le point sur la taxe carbone, une mesure nationale aux implications globales. Une mesure qui ne fait pas l'unanimité dans sa forme actuelle - y compris à gauche : faites-vous votre idée...

Qu'est-ce que la taxe carbone et quels sont ses objectifs ?

C'est en soi un principe simple : on taxe les émissions de gaz carbonique, principal gaz à effet de serre ou, de façon équivalente, on taxe le carbone extrait ou importé. La dernière solution serait plus simple mais incompatible avec l'existence du marché européen qui porte sur les émissions industrielles. La taxation induit une augmentation du prix de l'utilisation du carbone, qui a normalement un effet incitatif et réduit les émissions.

Y a-t-il d'autres façons pour les gouvernements d'agir sur le changement climatique ?

Pour la politique climatique, il y a deux grands types d'instruments : les instruments réglementaires qui fixent des normes, par exemple des quantités maximales autorisées de rejets de gaz à effet de serre ; et les instruments économiques qui jouent sur le système de prix (subvention à la dépollution, taxation de la pollution, marchés de droits à polluer). Ces instruments sont utilisés dans des proportions variables.

Comment la taxe carbone, qui est une politique nationale, se situe-t-elle dans le contexte global du changement climatique ?

Il y a une architecture internationale de la politique climatique, issue du protocole de Kyoto. Un des problèmes est que le protocole ne donne des devoirs qu'à une partie du monde : les Etats-Unis n'en sont pas signataires, les pays en voie de développement sont hors annexe B, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'objectifs à respecter. Dans ce cadre, il existe une politique à l'échelle européenne, avec un marché de droits d'émissions pour l'industrie. A cela s'ajoutent des politiques nationales avec la taxe carbone telle qu'elle existe dans certains pays, notamment en Scandinavie. Cette taxe vient en complément du marché européen d'émissions et elle est sensée toucher les émissions non

pas industrielles mais diffuses, qui viennent des entreprises et des ménages. Dans ce contexte, tout ce qui concerne l'utilisation du carbone est soumis à une pénalité, ce qui complète le dispositif de fiscalité environnementale.

Qu'en est-il du projet que le gouvernement français met en place pour 2010 ? Quels en sont les avantages et les faiblesses ?

Quand on met en place une taxe carbone, il y a deux questions à résoudre : quel montant perçoit-on ? Qu'en fait-on ? Pour ce qui est du niveau de la taxe, le gouvernement a choisi un niveau de départ faible - 17€ la tonne de CO2 émise - soit la moitié du niveau de départ recommandé par la commission Rocard (à laquelle j'appartenais et dont je partage les conclusions). Le montant choisi n'aura qu'une petite efficacité : l'essence coûtera quelques centimes de plus. Mais il est vrai que pour toute nouvelle contribution il y a un risque d'impopularité et commencer à un niveau bas peut aider à l'acceptation du dispositif.

Pour l'utilisation des sommes ainsi récoltées, deux voies principales se présentent. La première consiste à faire de la compensation afin de pallier les effets inégalitaires sur la population. En effet, le changement de comportement est difficile par exemple pour les ménages ruraux modestes, qui n'ont pas la possibilité d'emprunter les transports en commun et se chauffent au fioul. L'idée qu'il faut compenser les "perdants" de cette mesure est naturelle. Deuxième voie : essayer de remplacer d'autres impôts. Là, il y a de vrais désaccords, qui touchent tant aux objectifs de l'action publique qu'à la compréhension des mécanismes de l'incidence des mesures prises. Comme vous le savez, le gouvernement s'oriente vers un allègement de la taxe professionnelle, qui incombe aux seules entreprises, alors qu'il aurait pu alléger les impôts des ménages, par exemple.

Par ailleurs, l'idée développée au Grenelle de l'environnement de "contribution climat énergie" était plus large et conduisait par exemple à plus pénaliser l'utilisation de l'électricité, quelle que soit son origine. Cette idée a été écartée. C'est un autre débat à l'arrière-plan duquel il y a l'opposition entre les tenants de l'énergie nucléaire et ses opposants.

Y a-t-il d'autres instruments pour inciter à la sobriété en carbone, qui seraient moins "bâton" et plus "carotte" ?

En théorie, il est possible de subventionner une consommation moindre de carbone, mais ce n'est pas facile à mettre en place : comment récompenser une utilisation moindre d'essence, par exemple ? L'idée d'une subvention plaît à tout le monde, mais ce n'est pas nécessairement une bonne idée. Une vraie fiscalité environnementale doit se substituer à d'autres fiscalités : pour ne pas être rejetée, elle doit apporter de l'argent aux finances publiques.

Propos recueillis par Julia Trinson

POUR APPROFONDIR

- Un livre court et accessible pour comprendre le lien entre politique climatique et économie : **"Combattre l'effet de serre nous mettra-t-il sur la paille ?"**, Roger Guesnerie, Editions Le Pommier, 2003. ISBN : 978-2746501430

- Le rapport qui a guidé la décision gouvernementale : **"Rapport de la conférence des experts et de la table ronde sur la contribution Climat et Energie"**, Michel Rocard. Disponible sur le site de la Documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000351

- Pour un éclairage pluridisciplinaire : **"Ethique et changement climatique"** d'Olivier Abel, Edouard Bard, André Berger, Jean-Michel Besnier, Roger Guesnerie, Michel Serres, Editions Le Pommier, 2009. ISBN : 978-2-7465-0440-0

Prévention de la grippe A H1N1 : les bons gestes

Mieux connaître pour mieux agir

La grippe A H1N1 est un virus grippal qui résulte de recombinaisons entre des virus de porc, humain et aviaire. Elle se transmet d'homme à homme. Une épidémie s'est déclarée au Mexique en avril 2009 avant de se répandre à travers le monde et que la **situation pandémique mondiale** soit déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 juin.

Les symptômes sont les suivants : fièvre supérieure à 38°C, courbatures, grande fatigue et signes respiratoires comme la toux.

Propagation. Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que pour une grippe saisonnière : par la toux, les éternuements ou les postillons ; par contact rapproché avec une personne infectée (par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ; par contact avec des objets touchés et contaminés par une personne malade (une poignée de porte, un bouton d'ascenseur ...)
Par conséquent, la lutte contre la propagation passe par des gestes quotidiens qu'il faut appliquer de façon systématique :



Hygiène des mains

Il est primordial de se laver les mains plusieurs fois par jour, à l'eau et au savon ou à défaut avec une solution hydro-alcoolique.
Et bien se laver les mains n'est pas si évident : le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, du frottement, du rinçage et du séchage qui permet de s'en débarrasser. Les principales étapes sont les suivantes : se mouiller les mains sous l'eau chaude courante ; se savonner les mains, si possible avec du savon liquide ; se frotter les mains pour produire de la mousse (ne pas oublier de frotter le dos de la main, entre les doigts, sous les ongles puis les poignets) ; bien

se rincer les mains sous l'eau courante, se sécher les mains avec une serviette propre à usage unique, fermer le robinet avec une serviette ou un papier.

Mouchage, éternuements, crachat, toux

Ces actions du quotidien sont à haut risque en cas de maladie car elles disséminent les postillons. Pour freiner la pandémie, quelques gestes simples font la différence : se couvrir la bouche quand on tousse (avec un mouchoir ou avec le bras) ; se couvrir le nez et la bouche lorsqu'on éternue. Ne cracher que dans un mouchoir ; se laver les mains après avoir toussé, éternué et craché dans un mouchoir. Le mouchoir doit être en papier et à usage unique. Après usage, il doit être jeté dans une poubelle munie d'un sac poubelle doublé et dotée d'un couvercle.

Port de masques

Il existe deux types de masques : les **masques anti-projections** et les masques de protection respiratoire (FFP2). Les premiers sont destinés aux patients grippés : même s'il leur est avant tout conseillé de rester isolés pour réduire les risques de propagation, toute sortie dans des lieux publics doit s'accompagner du port de ce type de masque. Les **masques FFP2** sont quant à eux exclusivement destinés aux personnes dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenées à être en contact régulier et rapproché avec des malades. Ils protègent celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux.

Adresses utiles :

www.pandemie-grippale.gouv.fr : ce portail offre une information actualisée sur la pandémie et les actions publiques déployées.

www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/ : le site de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé offre de nombreuses informations pratiques pour limiter les risques de transmission

www.who.int/fr/ : le site de l'Organisation mondiale de la santé présente un dossier complet sur la pandémie et sa situation mondiale.

Dispositif spécifique aux Français de l'étranger

Tous les consulats et ambassades sont dépositaires de produits de lutte contre la grippe A destinés aux Français résidents et de passage.

En premier lieu, le traitement antiviral Tamiflu est délivré par les postes consulaires ou diplomatiques "en cas de défaillance du système sanitaire local", sur ordonnance.

Des masques anti-projection destinés à éviter la propagation du virus et réservés aux patients grippés, sont délivrés gratuitement sur ordonnance.

Enfin, des masques FFP2, qui protègent ceux qui les por-

tent, sont destinés exclusivement aux agents en contact avec le public. Leur utilisation devrait permettre d'assurer un service public minimal quel que soit le contexte.

Pour chaque produit, les stocks ont été quantifiés en fonction de la situation locale : état sanitaire du pays et nombre de Français y vivant.

Parallèlement, la vaccination gratuite des Français de l'étranger qui le souhaitent a été actée par le gouvernement. Les vaccins devraient être disponibles durant le mois d'octobre.

Le nouveau passeport biométrique

Depuis cet été, les postes consulaires, tout comme les préfectures en France, ne délivrent plus que des passeports biométriques. Principal changement par rapport aux passeports électroniques jusqu'alors délivrés : **le recueil des empreintes digitales**, qui implique deux comparutions en personne pour le demandeur de passeport, la deuxième permettant de comparer ses empreintes avec celles figurant sur la puce du passeport.

Le changement de type de passeport a coïncidé avec une période de forte demande (congés d'été dans l'hémisphère nord) : au 25 août, 29 000 passeports avaient déjà été demandés à l'étranger et 17 500 remis aux usagers.

Les demandes du ministère des Affaires étrangères sont maintenant traitées prioritairement par l'Imprimerie nationale, ce qui devrait contribuer à maintenir **des délais de délivrance raisonnables**, d'autant plus que 30 postes se voient envoyer les passeports par une société de courrier rapide. Le délai de délivrance moyen varie en fonction des postes mais se situe entre 8 et 16 jours.

Mais la double comparution reste un handicap pour beaucoup d'usagers qui habitent loin du poste consulaire le plus

proche. Pour y remédier, plusieurs solutions sont mises en place :

→ **Fin de la compétence territoriale** pour la délivrance des passeports. Les Français de l'étranger peuvent s'adresser à la mairie ou au consulat français de leur choix pour demander leur passeport. Seule contrainte : la pièce doit être demandée et retirée au même endroit.

→ Mise en place de **nouveaux dispositifs de recueil biométrique** dans quelques consulats d'influence et certaines agences consulaires (une cinquantaine de postes au total).



→ Mise à disposition des postes consulaires de **150 dispositifs mobiles de recueil des données** qui devraient permettre des tournées consulaires dans les pays concernés. Les premiers devraient être mis en service à la fin de l'année.

→ Assouplissement des conditions de **délivrance des passeports d'urgence** qui peuvent être délivrés sur place et sans données biométriques, pour éviter les situations de blocage. Attention cependant, cette solution n'est à utiliser qu'en cas de réel besoin puisque le passeport d'urgence n'est valable qu'un an.

Votre retraite de la sécurité sociale

La CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) gère l'assurance retraite de la sécurité sociale.

Votre retraite dépend de la CNAV si :

- vous avez cotisé en France pour une activité salariée,
- vous avez cotisé à l'assurance volontaire pour la retraite de la sécurité sociale,
- vous avez effectué un rachat de cotisations,
- vous êtes détaché à l'étranger : votre entreprise ayant son siège en France, votre activité est prise en compte au même titre qu'une activité salariée en France et votre employeur paie vos cotisations.

Si vous êtes expatrié et que votre entreprise a son siège à l'étranger ou en France mais ne verse pas de cotisations à la sécurité sociale française, il vous est possible d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse de la CNAV en vous adressant à la Caisse des Français de l'étranger (CFE, BP 100, 77950 Rubelles, France - www.cfe.fr) et ce, même si vous cotisez au régime local.

Votre relevé de carrière

Il est important de vérifier si votre relevé de carrière comporte toutes vos années de cotisation.

Vous pouvez l'obtenir gratuitement :

- sur www.lassuranceretraite.fr
- par courrier, en envoyant nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse et numéro d'immatriculation à la sécurité sociale française à votre caisse de retraite de dernière affiliation (coordonnées sur le site de l'assurance retraite) ou à la CNAV si vous avez toujours travaillé à l'étranger et cotisé à l'assurance volontaire.

CNAV - Information des Français de l'étranger

75951 Paris Cedex 19

www.lassuranceretraite.fr

La Maison des Français de l'étranger

La Maison des Français de l'étranger (MFE) est un service du ministère des Affaires étrangères et européennes qui a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger.

Elle organise à Paris et dans le reste de la France des réunions et forums d'informations pratiques et propose des consultations individuelles. Au mois d'octobre, par exemple, étaient proposées les activités suivantes : le forum "Travailler à l'étranger" à Nancy, "S'expatrier aux États-Unis. Quel visa ?", "Coaching d'expatriés, préparation au départ et/ou au retour", consultations fiscales, atelier sur les CV et lettre de motivation en italien, espagnol, allemand, portugais ou destinés à des pays asiatiques ou du Moyen Orient (en anglais)...

La MFE a aussi des services spécialisés : un expert de la protection sociale (social@mfe.org) et un inspecteur des douanes (douanes@mfe.org). Un conseiller fiscal du centre des impôts des non résidents (nonresidents@dgif.finances.gouv.fr) vient deux fois par mois à la MFE (voir la rubrique "actualité" du site). La MFE édite des dossiers "pays" qui donnent des informations pratiques sur l'installation dans le pays (adresses utiles, prix des loyers...), la protection sociale locale, l'emploi, la santé, etc.

Elle publie aussi "le livret du Français à l'étranger" qui répertorie toutes les formalités administratives à faire avant de partir, en arrivant dans le pays d'accueil et éventuellement au retour. Ce livret est téléchargeable sur le site. Vous trouverez aussi sur ce site un forum de discussion et de nombreuses ressources thématiques.



Destination	Time	Gate
Tokyo	12:30	07
Seoul-Incheon	13:25	12
Hong Kong	14:30	15
Frankfurt	15:40	09
London	18:05	07
Amsterdam	18:30	18
Auckland	18:45	10
London	20:45	19
JFK New York	21:45	11
Sydney	23:50	01
Puerto Plata	23:55	1

Sur place, tous les documents édités par la MFE ainsi que des guides, revues et listes d'entreprises peuvent être consultés. Un espace multimédia est aussi à disposition.

Coordonnées : Maison des Français de l'étranger
Ministère des Affaires étrangères et européennes
244 boulevard Saint Germain - 75303 Paris 07 SP
Téléphone : 01 43 17 60 79
Heures d'ouverture : de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi

www.mfe.org
possibilité d'envoyer un courriel via le site, rubrique "contacts"

Régionales : êtes-vous inscrit sur une liste électorale ?

Pour voter aux élections régionales de mars 2010 vous devez être inscrit sur la liste électorale d'une commune de France. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2009 pour vous inscrire sur la liste électorale :

1) Si vous avez une résidence en France

→ Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale :

- de la commune sur laquelle se trouve cette résidence,
- de la commune au titre de laquelle vous figurez pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle de l'une des contributions directes communales (taxes foncières, taxes d'habitation...).

2) Si vous n'avez pas de résidence en France

→ Il faut être inscrit au registre des Français établis hors de France pour demander votre inscription sur la liste électorale de l'une des communes suivantes :

- commune de naissance,
- commune de votre dernier domicile,
- commune de votre dernière résidence à condition que celle-ci ait été de six mois au moins,
- commune où est né un de vos ascendants (père, mère, un de vos grands-parents...),
- commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit ou a

été inscrit un de vos parents jusqu'au 4^{ème} degré,
- sur justification du mariage, commune où est inscrit votre conjoint (art. 14 du code électoral).

Quand et comment vous inscrire ?

◆ Avant le 31 décembre 2009

→ soit à la mairie ou par correspondance en lui adressant le formulaire Cerfa N° 12669*01: "Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des Citoyens français" accompagné des justificatifs demandés sur la notice explicative.

Télécharger le formulaire sur <http://vosdroits.service-public.fr> (rubrique "Elections", sous-rubrique "Elections politiques").

→ soit au consulat de votre lieu de résidence qui transmettra le dossier à la mairie que vous avez choisie.

Vous pourrez voter soit personnellement le jour du vote, soit par procuration.

Le volontariat international en entreprise ou en administration

A ne pas confondre avec les volontariats humanitaires ou d'aide au développement qui relèvent généralement du bénévolat, le volontariat international est l'**héritier des dispositifs du service national en coopération**. Elargi tant en termes de public (hommes et femmes, nationalités européennes) qu'en ce qui concerne le domaine d'action (les entreprises représentent maintenant 80% des départs alors que les postes ne se trouvaient par le passé que dans le domaine public), le volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE) permet tous les ans depuis 2001 à plus de 5 000 jeunes de 18 à 28 ans d'aller vivre et travailler à l'étranger.

Garanti par l'Etat, le **statut de volontaire international** ne s'apparente pas au salariat mais offre une protection sociale complète : le temps passé en VI (de 6 à 24 mois) est pris en compte pour la retraite et une assurance maladie complète est incluse. Au sein d'un même pays, quels que soient leurs fonctions, leur employeur ou leurs qualifications, tous les volontaires touchent la même rémunération, qui est réévaluée tous les trimestres. Le coût de la vie, l'éloignement par rapport à la France, les conditions de vie font partie des critères qui déterminent la part

de la rémunération spécifique à chaque pays. L'indemnité du volontaire international est exemptée d'impôts sur le revenu. Si en théorie le VI concerne tous les métiers et tous les niveaux de qualification, dans les faits, **88% des volontaires ont un niveau bac+5 ou supérieur !** Les places sont donc parfois chères et il faut souvent avoir un projet professionnel clair et "bien ficelé". Pour les VIA, tous les postes font l'objet d'une annonce sur le site www.civiweb.com. En revanche, rien n'empêche les candidats au VIE de démarcher les entreprises françaises à l'étranger, voire des PME françaises pour un poste dans un pays où elle a un marché potentiel !

Pour partir en volontariat international, **il faut impérativement s'inscrire sur le site www.civiweb.com**, qui sert aussi de portail d'information et publie de nombreuses offres de volontariat. Comme le statut du VI implique d'être en règle avec ses obligations de service national, il faut fournir son identifiant défense. Plus tard, une fois le précieux poste décroché, le dossier des volontaires est géré par Ubifrance pour ceux qui partent en entreprise et par le ministère des Affaires étrangères pour ceux qui partent dans une administration.



Caisse des Français de l'Étranger

Action sanitaire et sociale

Les aides financières sont destinées à alléger la charge financière pesant sur les assurés lorsqu'ils doivent supporter des dépenses liées à la maladie ou à un accident, qui ne sont que partiellement ou pas du tout remboursables, bien que médicalement justifiées, et qui peuvent ponctuellement déséquilibrer leur budget personnel.

La Caisse n'est pas habilitée à faire l'avance des frais, elle ne peut intervenir que sur présentation de factures acquittées. Ces prestations sont soumises à conditions de ressources.

Les cas sont examinés par une commission composée d'administrateurs de la Caisse qui s'efforcent de prendre en considération la situation financière d'ensemble du demandeur ainsi que les particularités économiques et sanitaires du pays où il réside.

Contact : Commission d'action sanitaire et sociale (Caisse des Français de l'Étranger, BP 100 - 77950 Rubelles - France), en donnant un maximum de détails. Joignez à votre lettre tous les documents qui peuvent éclairer la Commission (prescriptions médicales, explications détaillées, factures acquittées).

Contact : assp@cfe.fr

Santé et prévention

La CFE rembourse, sans conditions de ressources, des médicaments et des vaccins non pris en charge en métropole et indispensables aux assurés expatriés :

- Les médicaments antipaludéens
- Les frais de vaccination contre la rage, l'hépatite, le choléra, la typhoïde, l'encéphalite, la méningite, etc.
- La vaccination antigrippale justifiée au plan médical sans condition d'âge.
- Les frais de dépistage d'anomalies chromosomiques, sur avis médical.
- Les frais consécutifs à des diagnostics précoces de prévention des cancers : *Cancer du sein* : remboursement à 100% des tarifs pratiqués en France d'une mammographie tous les 2 ans pour les femmes de 40 ans et plus ; *Cancer du col de l'utérus* : remboursement à 100% des tarifs pratiqués en France des frottis de dépistage médicalement prescrits ; *Cancer de la prostate* : incitation au dépistage pour les hommes de 50 à 75 ans.

www.cfe.fr rubrique "votre santé"

Contact : assp@cfe.fr

Français du Monde-ADFE à la journée des Français de l'étranger du Sénat



Le 5 septembre dernier le Sénat consacrait l'une de ses rares journées portes ouvertes à la troisième journée des Français de l'étranger. Français du Monde-ADFE était naturellement présente, avec un stand où se sont

succédé, tout au long de la journée, bénévoles, permanentes et conseillers à l'AFE. L'occasion de rencontrer anciens, actuels et futurs Français de l'étranger, d'écouter souvenirs et projets, d'aiguiller les visiteurs en manque d'information

et de faire découvrir l'association à toujours plus de curieux.

Parallèlement, trois tables rondes étaient organisées tout au long de la journée : "Les canaux de l'implantation économique à l'étranger", "Départ à l'étranger et retour en France : mode d'emploi" et "Les métiers du service public à l'étranger : quelle contribution pour la présence française ?".

La journée s'est achevée par le tournage, dans l'hémicycle du Sénat, d'une émission diffusée en direct sur la chaîne Public Sénat. Nos conseillers à l'AFE et nos sénateurs ainsi que des membres de l'association y étaient nombreux. Reportages et portraits de Français de l'étranger alternaient avec des interventions sur les sujets touchant à leur vie quotidienne. Un coup de projecteur trop rare sur la vie des Français de l'étranger dans toute leur diversité...



Nouveaux dirigeants à la Mission laïque française

Bien connue des élèves francophones du monde entier, la Mission laïque française a pour objectif de diffuser à travers le monde la langue et la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et inter-culturel.

Cette association vieille de plus de 100 ans vient d'élire son nouveau président : Yves Aubin de la Messuzière, diplômé de Langues'O et diplômé d'études supérieures d'islamologie, qui a connu une longue carrière de diplomate. Successivement ambassadeur au Tchad, en Tunisie, en Italie et en République de Saint Marin, il a été également directeur "Afrique du Nord Moyen-Orient" au ministère des Affaires étrangères de 1999 à 2002. Militant de

la francophonie il a été, entre 1988 et 1990, directeur du cabinet d'Alain Decaux, ministre chargé de la Francophonie.

Il est aussi administrateur et vice-président de l'Institut du monde arabe à Paris et chercheur associé à Sciences Po' Paris.

C'est quasi-simultanément que le nouveau directeur général de l'association a pris ses fonctions. Jean-Christophe Deberre, agrégé de lettres modernes et inspecteur d'académie, a occupé plusieurs postes de conseiller dans le domaine de la francophonie. Il était depuis janvier 2008 directeur "Afrique" du programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Appel à la solidarité pour le Burkina Fasso

Solidarité Laïque a lancé un appel à la solidarité en faveur des populations burkinabées touchées par les inondations survenues au mois de septembre. Dans ce pays où l'association intervient régulièrement – par exemple cette année avec la neuvième rentrée solidaire "un cahier, un crayon" pour les enfants du Burkina Fasso, ou encore depuis 1998 avec une action de parrainage d'enfants – les pluies diluviennes ont fait 150 000 sans-abri et les dégâts matériels, notamment sur les infrastructures publiques, sont énormes.

Français du Monde-ADFE, qui siège au conseil d'administration de Solidarité Laïque, ne peut que vous encourager à répondre à cet appel. Rendez-vous sur www.solidarite-laïque.asso.fr où vous pourrez faire un don en ligne.

Le voyage sensible d'un adolescent écorché

Roman pour adolescents, roman pour adultes aussi, "Guadalquivir" décrit le voyage forcé de Frédéric, ado paumé qui n'a trouvé pour exprimer sa rage que la bande de skinheads dans laquelle il vient d'être initié. Quand sa grand-mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer, s'échappe de l'hôpital pour retrouver son village espagnol le long du fleuve Guadalquivir, le garçon se laisse emporter dans une expédition pleine d'inattendu. Inattendu qui repose sur les rebondissements de l'intrigue mais aussi sur la rencontre de l'Autre en la personne de Kenza, jeune clandestine marocaine qui finalement lui ressemble tant.

Dans un style vif, Stéphane Servant, dont c'est le premier roman, décrit la souffrance

adolescente, la quête de repères, la soif d'une vie meilleure et la misère sociale des banlieues françaises comme celle des plantations espagnoles. Sous sa plume, c'est la voix d'adolescents écrasés par les problèmes qui leur semblent insurmontables qui s'exprime. C'est aussi l'écho de toutes les incompréhensions et des haines qui peuvent surgir entre ceux qui sont amenés à cohabiter dans des conditions difficiles. Un roman fort, plein de rythme, qui dépeint un monde dur mais aussi l'espoir qui peut y naître...

"Guadalquivir" de Stéphane Servant, Gallimard jeunesse, collection Scripto, 2009. ISBN : 978-2-07-061808-8



Harmonie de rires et d'émotions

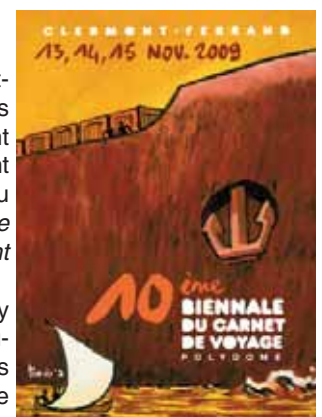
Quatre ans après "Vas, vis et deviens" qui s'intéressait au destin d'un jeune Ethiopien en Israël, le réalisateur franco-roumain Radu Mihaileanu propose avec "Le Concert" un nouveau film à la tonalité multiculturelle. Il y décrit les aventures extravagantes d'un orchestre assemblé à la hâte par un chef d'orchestre déchu qui saisit la chance de sa vie. Limogé 25 ans plus tôt, il a par hasard l'opportunité de se faire passer, avec les musiciens qu'il aura trouvés, pour le fameux Bolchoï russe et de donner à Paris un concert de prestige : il tient là sa revanche sur le destin.

Du démarchage d'anciens musiciens qui ont dû se tourner vers d'autres activités au français fleuri appris dans des romans par les personnages principaux en passant par le tableau de l'art de la débrouille moscovite, le scénario laisse la part belle au rire. Mais la caricature, les rebondissements rocambolesques et les personnages hauts en couleurs n'empêchent pas le brassage sensible de thèmes délicats : la dictature derrière le rideau de fer, les espoirs déçus, la quête d'identité... Enfin, le film s'achève sur une longue séquence d'hommage à l'émotion musicale, l'"ultime harmonie" recherchée par les personnages et la fameuse "âme russe" qu'on retrouve dans les compositions de Tchaïkovski.

"Le Concert", de Radu Mihaileanu, avec Alexei Guskov, Mélanie Laurent, Dimitri Nazarov, François Berléand, Miou-Miou, Valeri Barinov. Durée : 2 heures. Sortie en France : 4 novembre 2009. Distribution : Europacorp

Voyages sur papier

La dixième biennale du carnet de voyage se tient cette année du 13 au 15 novembre à Clermont-Ferrand. Une occasion de découvrir l'œuvre d'artistes voyageurs, avec cette année deux thèmes à l'honneur : le bassin méditerranéen et les carnets naturalistes. Les expositions s'accompagnent de conférences, de projections, d'ateliers et de la présence d'éditeurs. Les styles de carnets varient beaucoup : carnets reportages, carnets de photographes, carnets multimédias (avec la création du Prix du carnet numérique), ... "Bel exercice de tolérance et d'ouverture, le carnet de voyage implique une autre relation au temps et à l'autre. Il exige de se poser, il demande l'écoute autant que le regard, il force le contact sans l'agresser", écrit Michel Renaud, un des organisateurs. Beaucoup de nos lecteurs sont précisément aux quatre coins du monde et ne pourront pas s'y rendre. Qu'ils se rassurent pourtant, le site internet de la biennale est riche et offre de belles découvertes. L'espace "carnettistes et écrivains voyageurs" joue un rôle de portail, à travers lequel vous pourrez découvrir des dizaines d'auteurs et illustrateurs sur internet et, qui sait, devenir le fidèle de quelques blogs agréablement illustrés. Rendez-vous sur : www.biennale-carnetdevoyage.com



Haïfa, suite et fin...

Lorsque nous avons découvert la décision du Quai d'Orsay de transformer le consulat de Haïfa, de plein exercice, en consulat à gestion simplifiée, quel était le projet initial ? Réduire ce consulat à un consul à compétence politique et culturelle et un chauffeur. Soit l'anéantissement des services de proximité pour les 15 000 Français de Galilée. En révélant le projet dans les médias francophones - qu'ils soient ici vivement remerciés -, nous avons réussi à y réintégrer la dimension humaine.

Jacquot Grunewald, Yigal Dawidowicz, moi-même, en tant que conseillers à l'AFE, et les représentants de l'ADFI Isie Poznanski, son président, et Marcel Oiknine, délégué de l'ADFI pour la Galilée, avons été reçus à plusieurs reprises par l'ambassadeur et le premier conseiller. Nous avons exposé les problèmes dans le détail et avancé des solutions. Le projet dans sa mouture "consul + chauffeur" a été largement amendé, comme nous l'a confirmé Alexis Dutertre, chargé d'affaires, le 29 juillet dernier.

Nous vous laissons juges des aménagements que nous avons obtenus : l'aide sociale est maintenue au consulat de Haïfa et sera prise en charge, comme c'était le cas, par un fonctionnaire détaché. Le rôle de l'AFSNI, l'association de bienfaisance que nous avons créée, en tant que réseau social, est reconnu. Trois recrutés locaux seront certes transférés au consulat général de Tel-Aviv, mais un recruté local sera détaché à Haïfa pour servir d'interface entre les Français de Galilée et le Consulat de Tel-Aviv. Il recevra les demandes de dossiers de première inscription, d'état-civil, de natio-

nalité, de carte nationale d'identité ; les dossiers seront traités au consulat de Tel-Aviv. Les certificats de vie continueront d'être établis à Haïfa. Quant aux passeports désormais biométriques, la demande devra être faite à Tel-Aviv, mais dans un futur proche des machines de retrait seront installées à Haïfa, ce qui évitera aux Français de Galilée un double voyage (pour la demande et pour le retrait). Les permanences consulaires continueront à être effectuées par le nouveau consul.

Nous avons également reçu l'assurance que les licenciés - deux agents consulaires à temps plein et un agent à temps partiel - obtiendraient une juste et généreuse indemnisation. Nous avons souligné que les agents consulaires transférés à Tel-Aviv devraient, aux termes de la législation israélienne du travail, eu égard à la distance (plus de 100 km entre les deux consulats), bénéficier de primes de transport et d'un aménagement de leur temps de travail.

En nous battant de 1999 à 2009, nous avons réussi à conserver à Haïfa un

consulat de plein exercice. Cette fois, nous nous sommes heurtés à une volonté politique intransigeante. C'est de fait le Président Sarkozy, alerté à maintes reprises et pour lequel les Français d'Israël ont voté à près de 92%, qui a décidé de



se désintéresser du sort fait aux Français de Galilée. Pour notre part, Jacquot Grunewald, Yigal Dawidowicz, moi-même et l'ADFI, nous monterons une garde vigilante afin que les aménagements obtenus lors des négociations avec le Quai d'Orsay soient respectés.

Daphna POZNANSKI
Conseillère à l'AFE

Avenir du réseau consulaire : la parole du ministre

Le ministre des Affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner s'est exprimé à ce sujet le 10 septembre devant l'AFE. Nous reproduisons ses propos pour l'information de nos lecteurs.

Redéploiement de la carte consulaire :

- "la réforme de la carte consulaire en Europe et la création de grands pôles consulaires autour de postes renforcés ;
- la transformation de postes en consulats généraux à gestion simplifiée, qui sont aujourd'hui au nombre de 16 ;
- le redéploiement du réseau vers les pays émergents ; 6 postes ont été ouverts en Chine, en Russie, en Inde et, cette année, à Erbil dans le Kurdistan irakien."

Pôles consulaires régionaux :

"Leur activité ne sera pas limitée à un seul pays mais couvrira plusieurs pays limitrophes. Cette réforme sera dès cette année mise en œuvre en Europe centrale autour de Vienne et en Amérique centrale autour du Guatemala. Elle sera étendue l'an prochain à Buenos Aires et à San José de Costa Rica. Elle pourrait également concerner, d'ici 2012, l'Afrique orientale autour de Nairobi et quelques pays d'Asie autour de Bangkok."

"Cette réforme n'entraînera pas la fermeture des sections consulaires rattachées aux pôles, qui continueront à rendre aux Français un service consulaire de proximité pour toutes les démarches exigeant leur comparution personnelle."

Etat-civil :

"Il a été décidé de lancer rapidement le projet de regroupement à Nantes d'une grande partie de l'activité d'état civil de nos postes consulaires dans les pays du Maghreb, comme cela se fait déjà pour l'Algérie."

Mise en place du passeport biométrique :

"...nous avons établi une procédure spécifique en nous appuyant sur notre réseau d'agences consulaires afin que certains de nos consuls honoraires puissent recevoir les demandes et dans, un premier temps, établir pour les usagers concernés des passeports d'urgence."

Avec l'aide de quelques Brésiliens célèbres et disparus, un quartier de Rio change son image

Nichée au milieu du très chic quartier Leblon, à deux pas d'une plage de Rio de Janeiro, la cité Cruzada São Sebastião fait figure d'exception. Dans les années cinquante, des favelados, habitants de favelas, ont été relogés dans dix bâtiments flambant neufs à l'initiative de Dom Helder Camara, fameux "cardinal rouge".

De nos jours, malgré la proximité, la ségrégation entre la cité et le quartier qui l'entoure est évident : les populations ne se sont jamais mélangées - noire et modeste d'un côté, blanche et aisée



de l'autre - et les habitants du quartier Leblon perçoivent toujours leurs 5000 voisins comme des favelados, même si c'est maintenant une troisième génération qui vit là. La cité est touchée par le trafic de drogue et les descentes de police qui l'accompagnent, aggravant encore l'image des lieux dont les habitants se voient imputer tous les crimes à la ronde. C'est l'implantation récente d'un centre commercial à proximité qui a servi d'élément déclencheur à une initiative de revalorisation de Cruzada São Sebastião. La société gestionnaire voulait assurer des relations de bon voisinage avec la cité réputée agitée : c'est là que le "micro-urbanisme" de Bertrand Rigot-Muller est entré en jeu...

Lorsqu'il a pris sa retraite il y a deux ans, ce Français en charge pendant des années des échanges culturels au consulat de Rio de Janeiro n'aimait pas l'idée de rester inactif. Adhérent de longue date de Français du Monde-ADFE, il a d'ailleurs été élu en juin dernier conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il a aussi créé une entreprise de "micro-urbanisme", Soluções Urbanas : "c'est une sorte de retour, de reconnaissance pour cette ville que j'aime et qui m'a reçu" s'enthousiasme-t-il. Le principe ? **Améliorer les conditions de vie à l'échelle d'une rue, d'un pâté de maison, d'un petit quartier en mettant à profit l'énergie de la société civile** et en intervenant sur tous les domaines qui influent sur le milieu de vie : sécurité, paysagisme, nettoyage... C'est ainsi qu'il est sollicité pour travailler sur Cruzada São Sebastião.

Une enquête auprès des habitants et de leurs associations confirme que le premier problème dont souffre la cité est son image : **"Nous avons compris qu'il fallait faire quelque chose de très fort dans le quartier pour lutter contre la peur et donner au contraire envie d'y aller"**, explique Bertrand. C'est alors qu'est née l'idée d'un musée en plein air des grands personnages de l'histoire du Brésil. Le thème permet aussi bien de valoriser les habitants que d'intéresser le grand public et la cible stratégique que sont les écoliers : qui a peur d'un lieu où les enfants vont en visite avec l'école ?

Dans un premier temps, en 2008, ce sont dix portraits monumentaux qui sont conçus pour orner la façade aveugle de chaque immeuble. **Les habitants ont été appelés à choisir ces dix Brésiliens célèbres et ils étaient plus de 1000 à voter.** Une seule contrainte dans leur choix, qui a été éclairé par des fiches biographiques mises à la disposition de tous : les personnes ne devaient plus être en vie - exit donc le grand footballeur Pelé ! On compte parmi les grands personnages choisis le coureur automobile Ayrton Senna, le fondateur de la cité Dom Helder Camara, le chanteur populaire Vinicius de Moraes, le héros du 17^{ème} siècle et symbole de la libération des afro-

brésiliens Zumbi... Les styles graphiques sont eux aussi diversifiés : peinture naïve, graph, bande dessinée, etc. Enfin, résolument interactif, le musée verra deux portraits changer tous les ans après un vote des visiteurs.

La deuxième phase du projet est en train d'être mise en place, le principal sponsor - une compagnie de téléphone - ayant renouvelé son soutien. Le centre d'accueil du musée est ainsi en construction. On y trouvera bientôt un lieu d'accueil pour les visites guidées, un espace pour les expositions temporaires, une boutique et un espace de documentation. **Ce dernier devrait acquérir un rôle de tête de réseau pour mettre en commun informations scientifiques et savoir populaire sur les grands personnages du Brésil en établissant des contacts avec universités, écoles et centres culturels à travers le pays.**

Le futur personnel du musée a été sélectionné parmi les habitants de la cité et est actuellement en formation. Car lorsque la phase de développement du projet sera achevée, c'est bien le quartier, à travers ses associations, qui va gérer « son » musée. Petit à petit, la venue régulière de visiteurs et l'impact visuel des dix portraits monumentaux va jouer sur l'image du quartier. L'objectif ne changera pas : valoriser la cité et ses habitants en leur laissant les clefs...

Julia Trinson





Français du Monde-ADFE Munich : convivialité et mobilisation

La section toujours aussi vivante a commencé ses activités par une balade d'automne jusqu'au Deining Weiher avec escale gastronomique le 27 septembre dernier. Une nouvelle activité démarre le 18 octobre : un "brunch revue de presse" pour débattre librement et de manière conviviale de l'actualité politique, sociale, économique ou culturelle.

Comme plusieurs autres sections, Français du Monde-ADFE Munich se mobilise contre la fermeture des comités consulaires pour l'emploi. En ces temps de crise économique et de montée du chômage, il ne faut pas se résigner à une telle mesure. Une pétition est disponible sur le site de la section : www.adfm-munich.de



Soutien au Centre culturel de Douala

Français du Monde-ADFE Douala (Cameroun) s'est mobilisé pour sauver le Centre culturel français. Une pétition (signatures papier et en ligne : www.adfe-douala.org) a été lancée. Un courrier a été envoyé aux représentants de l'administration française en charge du dossier. "Nous espérons que cette action débouchera sur un réel dialogue," ont expliqué les responsables de la section.

Français du Monde-ADFE Royaume-Uni

se mobilise aussi contre la fermeture de l'Institut français d'Ecosse et sa transformation éventuelle en Alliance française.

Une pétition est en ligne sur www.adfe.org.uk et permet d'envoyer immédiatement un message au président de la République, au ministre des Affaires étrangères, au ministre de la Culture...

Nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

Français du Monde-ADFE Québec et Maritimes

Les membres de l'association forment une équipe au service des Français du Québec et des Provinces maritimes, une équipe aussi diverse qu'eux, que ce soit en terme de représentation générationnelle, socio-professionnelle, géographique et de parité hommes / femmes. Ils sont ancrés dans leur milieu et impliqués dans leurs communautés.

<http://francaisdumonde-quebec.org/>



de gauche à droite : Yann Kervahut, Aude Villemain, Tiburce Dacougnia, Jean Isseri, Sophie Dupouy, André Hodebert, Thomas Collombat, Franck Scemama, Brigitte Sauvage, Marianne Bonnard

Générosité en Corée

Le 18 septembre dernier, peu avant la grande fête coréenne de *Chuseok* (fête des récoltes), la section de Français du Monde de Séoul a procédé à une distribution d'aliments et de cadeaux auprès de foyers signalés par les services sociaux coréens comme étant dans une situation de détresse matérielle. "Cela leur permettra d'améliorer leur quotidien et de vivre des fêtes aux couleurs de l'espérance," a souligné Pierre Ory, le responsable de la section. Un bel exemple de Français investis dans leur pays d'accueil...



Karibuni !

Au Kenya, les nouveaux arrivants français ne restent pas longtemps perdus grâce au guide "Karibuni Kenya 2009" édité par nos conseillères à l'AFE et nos adhérents au Kenya. Une façon de leur souhaiter la bienvenue (c'est ce que signifie Karibuni en swahili) avec une somme impressionnante d'informations pratiques dans tous les

domaines : découverte du pays, installation, scolarité, loisirs et sorties ... Le guide existe aussi pour d'autres pays de l'est africain.

Informations auprès de Christine Auclair c.auclair@assemblee-afe.fr
Christian Caldara abbistro@kenyaweb.com

Adhésion à Français du Monde-ADFE :

Merci de contacter votre section locale.

Abonnement à Français du Monde :

16 euros (5 numéros par an)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : ADFE
à envoyer à : ADFE-Français du Monde,
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

PARTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ SOCIALE



Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale. Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

– d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr